

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf décembre à dix neuf heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni dans la salle Communale en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Thierry Tavernier, Maire de Villers-Saint-Genest.

Présents : Mesdames : Babel Carole, Courtier Bénédicte, Le Fresne Pascaline.
Messieurs : Tavernier Thierry Maire, Février Patrick, Mancier Gilles,
Grosmanjin Jean-François

Pouvoirs : M. Alibouch Youssef donne pouvoir à Mme Le Fresne

Excusés : Mme Lavigne Laurence
M. Alibouch Youssef

Absent :

Date de convocation du conseil municipal : 30 novembre 2024.

Nombre de conseillers en exercice : 09

Nombre de conseillers présents : 07

Nombre de conseillers votants : 08

Secrétaire de séance : Mme Le Fresne

Monsieur le Maire proclame la séance ouverte à 19h32.

01-Le conseil approuve à l'unanimité le compte rendu de la réunion de conseil du 16 septembre 2024.

02-M. le Maire fait un rappel et une relecture de certains passages du rapport de l'enquête publique du P.L.U, rendu par le commissaire enquêteur M. Nicolas. Le problème de ruissellement est un peu plus à détailler selon M. Nicolas : La CCPV (communauté de commune du pays de Valois) doit se rapprocher des agriculteurs et de l'agence de l'eau pour obtenir des subventions. Une convention tripartite devra être signée entre la CCPV, les agriculteurs et la commune. Si cette convention venait à être signée 20% du montant des travaux resteraient à la charge de la commune.

M. le Maire lit à l'assemblée le courrier de Mme Valoti par rapport au souci de sa parcelle, la réponse figurant au rapport ne lui convenant pas.

Le P.L.U. est alors approuvé et voté à l'unanimité des présents.

03-La CCPV n'a pas la compétence « santé » Il lui faut donc modifier ses statuts ; accompagnement à l'installation de pratiquants, aide aux internes en médecine, mise en place d'IDE en PA « infirmière diplômée d'état en pratiques avancées » il faut donc prendre une délibération pour approuver les nouveaux statuts de la CCPV. Le centre de santé de Crépy en Valois a embauché une coordinatrice afin de gérer le personnel, planning de travail, absences...l'antenne de Betz fonctionne. Les statuts sont approuvés à la majorité des présents.

04-M. le Maire explique pour quelle raison il faut faire un appel de fonds supplémentaires aux communes, pour les finances du SIRS. (syndicat intercommunal de regroupement scolaire).

Il y a 15000€ HT à récupérer sur le compte prorata, la consommation d'eau qui devrait représenter environ 7500€. Il faut régler un solde de 17000 € sur un lot compte tenu du retard accumulé sur le versement du compte prorata et le remboursement d'une partie de la consommation d'eau suite à la fuite, il est demandé une avance supplémentaire de 15000 € aux communes dont 6000€ seront à la charge de la commune de Villers.

Ces montants sont votés et acceptés à la majorité des présents.

05-Le devis de la société de dératisation présenté et explicité par M. le Maire est accepté.

06-Réforme des redevances assainissement

En 2024 Redevance prélèvement

Redevance pollution domestique

Redevance modernisation des réseaux

En 2025 Redevance Prélèvement

Redevance sur la consommation d'eau potable

Redevance performance des réseaux d'eau potable

Redevance performance réseaux assainissement

Pour 2025 l'agence de l'eau a instauré un taux de 0.09 au titre de la redevance performance réseaux assainissement

En 2026 ce taux passera à 0.356

En 2025 ces redevances collectées par la Saur seront reversées à la commune qui devra les reverser à l'agence de l'eau contrairement à la situation actuelle où la Saur assurait ce versement.

M. le Maire demande au conseil d'appliquer une augmentation de 0.15 cts afin d'assurer l'équilibre de la facture agence de l'eau en fin d'année en attendant d'avoir le calcul définitif non connu à ce jour.

L'augmentation est votée à la majorité des présents.

La CCPV devrait prendre la compétence de l'assainissement fin 2026, il appartiendra à la nouvelle assemblée de délibérer au moment venu.

06bis-Les travaux de la station sont une fois encore à l'arrêt, il y a une très mauvaise coordination entre les différents corps de métiers. Les roseaux sont plantés, mais la surtaxe d' 1.15€ est toujours effective, nous en sommes à 126 jours de retard, sans date de fin de chantier. Il devrait y avoir une négociation sur le montant des indemnités de retard, l'ADTO (assistance départementales des territoires de l'Oise) demande 2750€ supplémentaires et le maître d'œuvre 5000€ car les missions étaient prévues pour durer 4 mois.

La police de l'eau a visité le chantier et semblait découvrir les travaux de la file boues...

07-CCAS : Le conseil est d'accord pour le passage au CFU « compte financier unique », mais il est souhaitable de garder le budget du CCAS en l'état. Il permet un meilleur suivi concernant les fermages et les dépenses afférentes à ce budget.

08-Des explications sont données sur la démission de l'adjointe quant à celle de M. le Maire il explique qu'il attend une date de la part de Madame le sous-préfet. A savoir qu'à moins d'un an des futures élections municipales il est fort probable que celle-ci ne soit pas prise en compte.

Au niveau du SIRS la présidente démissionne également fin décembre 2024 et à ce jour son siège reste à pourvoir.

09-DIVERS

*Les colis seniors attribués uniquement aux personnes ne pouvant se déplacer physiquement seront distribués à domicile, ceux-ci étant une petite dizaine. Il faut reprendre un arrêté autorisant Mme Le Fresne à poursuivre son travail au niveau de l'urbanisme et ses délégations de signatures, personne ne souhaitant prendre sa place et le conseil ne souhaite pas élire un nouvel adjoint.

*Les bornes rétractables de l'accès à l'école et à la salle des fêtes devraient être remises en état, le SIRS lors de son conseil du 5 décembre dernier a voté le devis comprenant un contrat de maintenance de 2 ans.

* L'arbre de Noël est prévu le samedi 14 décembre à 15h.

*Il a fallu compléter la commande des illuminations de Noël.

*Travaux de la mare : la météo n'a pas permis sa vidange un essai sera fait en janvier en fonction des conditions climatiques. La vidange se fera vers Bouillancy un accord a été négocié. L'avocate Maître Laermans a négocié un accord TTC, cela laisse un peu de marge si la facture était augmentée compte tenu de la date de signature du devis. Si des économies sont possibles les fonds restants pourraient être employés pour un projet sur le ruissellement.

*Les demandes de subventions pour 2025 doivent être déposées sur la plateforme avant le 31/01/2025.

*Nous avons l'accord pour la subvention du local technique concernant le département.

*L'emplacement réservé N°9 (situé au croisement de la rue de la procession et du chemin de la justice) est en cours d'acquisition. Il permettra de constituer un stockage supplémentaire.

*Pas de nouvelle pour la subvention demandée pour l'éclairage de l'église, de plus le coq du clocher penche encore fortement.

*Dons aux associations 2025 : pompiers, foot de Nanteuil, judo de Betz ? scènes en Valois, école de Vaumoise, petits écoliers, anima vie ?

* Le comité de rédaction du P'tit canard de Villers se réunira la semaine du 16/12/2024.

*M le Maire indique que nous n'avons jamais eu de nouvelle des 2 réquisitions faites par la gendarmerie de Crépy au sujet des vols sur les véhicules de nos administrés.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire met fin à la séance à 21h08.